



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 099 150
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 83200954.2

(51) Int. Cl.³: G 04 B 37/16

(22) Date de dépôt: 28.06.83

(30) Priorité: 02.07.82 CH 4048/82

(71) Demandeur: JEAN LASSALE S.A.
10 rue Blavignac
CH-1227 Genève(CH)

(43) Date de publication de la demande:
25.01.84 Bulletin 84/4

(72) Inventeur: Bonnet, Eric
Les Bulles 20
CH-2309 La Chaux-De-Fonds(CH)

(84) Etats contractants désignés:
DE FR GB IT

(74) Mandataire: Mabut, Marie-France
c/o Bugnion S.A. 10, route de Florissant Case Postale
375
CH-1211 Genève 12 - Champel(CH)

(54) Boîte de montre bracelet munie d'un bracelet intégré.

(57) Le bracelet en cuir (3) est fixé sur des languettes métalliques (18) flexibles solidaires d'un cadre métallique (14) monté dans un logement annulaire de la boîte (4, 5), par exemple entre la lunette et un fond plat. Les languettes métalliques sont par exemple en bronze beryllium encastrees et soudées dans un cadre en laiton et le bracelet en cuir est collé sur chacune des faces des languettes. Un bracelet métallique serait soudé directement au cadre (14).

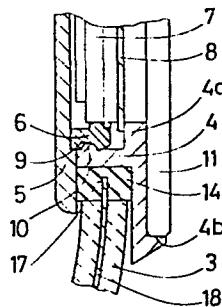


Fig. 3

- 1 -

Boîte de montre bracelet munie d'un bracelet intégré.

La présente invention a pour objet une boîte de montre-bracelet munie d'un bracelet, notamment en cuir en deux pièces, intégré à la boîte.

5 Jusqu'ici, les bracelets en cuir ont toujours été fixés au moyen de barrettes, en particulier de barrettes à ressort montées entre deux cornes de la boîte. Pour intégrer le bracelet à la boîte, les cornes ont été remplacées par les bords d'une creusement pratiquée dans
10 la carrure et recouvertes par une partie de celle-ci, de manière à cacher les barrettes. Il n'y a toutefois pas véritablement intégration du bracelet à la boîte et une telle solution est en outre pratiquement impossible à réaliser dans une boîte très mince de l'ordre de 2 à
15 3 mm, telles qu'on les connaît aujourd'hui.

Une autre solution pour supprimer les cornes a été proposée dans le modèle d'utilité JP 1 268 962. Dans cette exécution, le bracelet est muni de barrettes qui
20 sont retenues dans des gorges pratiquées dans les deux

- 2 -

parties quasi-symétriques de la boîte appliquées l'une sur l'autre. Une telle solution est limitée à un type spécial de boîte. D'autre part, la mise en place du bracelet est délicate et celui-ci se détache et tombe 5 lorsqu'on ouvre la boîte.

L'invention a pour but de réaliser une fixation intégrée de bracelet en cuir ou en métal sans barrette, 10 utilisable dans des boîtes rondes ou de forme de très faible épaisseur, d'une mise en place aisée et ne se détachant pas automatiquement lors de l'ouverture de la boîte.

15 A cet effet la boîte de montre-bracelet selon l'invention est caractérisée par le fait que le bracelet est fixé sur un cadre métallique monté dans un logement annulaire de la boîte, dans lequel il est retenu par une partie de la boîte. Si le bracelet est en cuir, il 20 est fixé de préférence sur des languettes métalliques flexibles, par collage et/ou par des moyens mécaniques tels que des rivets, ces languettes étant encastrées et soudées dans le cadre métallique.

25 Si le logement annulaire est constituée par une gorge ménagée dans la carrure, cette gorge est fermée par le fond, de telle sorte que le cadre est complètement caché dans la carrure et le bracelet en cuir semble faire corps avec la boîte.

30

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention.

La figure 1 représente une vue en plan de la montre

complète.

La figure 2 en représente une vue de profil.

5 La figure 3 représente une coupe partielle selon III-III de la figure 1.

La figure 4 représente une vue en coupe partielle selon IV-IV de la figure 1.

10

La figure 5 représente une vue en plan du cadre de fixation du bracelet.

La montre-bracelet représentée aux figures 1 et 2
15 comprend une boîte 1 à laquelle sont fixés de façon intégrée deux brins 2 et 3 d'un bracelet en cuir dont on n'a pas représenté le fermoir.

La boîte 1 comprend une carrure-lunette 4 à laquelle
20 est fixé à pression un fond plat 5 auquel est soudé un cadre d'encageage 6 destiné à supporter un mouvement 7 surmonté d'un cadran 8. Le cadre d'encageage 6 est muni extérieurement en au moins deux points opposés d'un cran 9 venant s'accrocher sur un bourrelet 10 de la
25 carrure-lunette 4. Cette carrure-lunette 4 présente une partie 4a formant réhaut et un cran de glace 4b destiné à recevoir une glace plane 11.

Comme ceci est particulièrement visible à la figure 4,
30 la carrure-lunette 4 présente une gorge annulaire de section rectangulaire 12 s'étendant sur tout son pourtour et s'ouvrant sur la face plane inférieure de la carrure-lunette. La paroi extérieure de cette gorge 12 présente toutefois deux interruptions correspondant

à la largeur des brins du bracelet, comme ceci est visible à la figure 3, partie de droite. Cette même paroi présente en outre une encoche arrondie 13 pour le passage de la tige de la couronne de mise à l'heure.

5 Dans la gorge 12, est logé un cadre métallique 14, par exemple en laiton, représenté seul à la figure 5. La gorge 12 étant complètement fermée par le fond 5, le cadre 14 est retenu et caché à l'intérieur de la carrure-lunette 4. A trois heures, le cadre 14 présente 10 une encoche 15 en forme de U pour le passage de la tige de mise à l'heure. Le cadre 14 présente deux étroites rainures horizontales 16 et 17 dans lesquelles sont encastrées deux languettes flexibles en bronze beryllium, l'une de ces languettes 18 étant représentée 15 aux figures 3 et 5. Ces languettes sont en outre soudées au cadre 14. L'extrémité du brin de bracelet 3 entoure complètement la languette 18 et le cuir est collé sur cette languette. Le brin 2 est fixé de la même manière sur et autour de l'autre languette non 20 représentée. L'épaisseur totale du bracelet au point d'encastrement des languettes est égale à deux épaisseurs de cuir et à l'épaisseur de la languette qui n'est que de 0,1 mm. L'épaisseur totale du bracelet à cet endroit, qui détermine la hauteur du cadre 14 est 25 donc relativement faible. Elle est par exemple de l'ordre de 1,40 mm et n'a pratiquement pas d'influence sur la hauteur totale de la boîte.

Le cadre 14 permet de fabriquer séparément des 30 bracelets d'un seul tenant avec leur moyen de fixation à la boîte. Par la simple mise en place du cadre 14 dans son logement, les deux brins du bracelet se trouvent fixés simultanément et correctement à la boîte.

- 5 -

L'invention n'est pas limitée à la forme d'exécution décrite ci-dessus. En variante, par exemple, le logement du cadre de fixation du bracelet pourrait être ouvert latéralement sur tout le pourtour de la 5 carrure-lunette, laissant le cadre visible et formant une partie décorative de la boîte. Un tel cadre pourrait également être utilisé avec une boîte constituée de trois pièces, c'est-à-dire d'une carrure prise en sandwich entre une lunette et un fond fixés au 10 moyen de vis. Si le bracelet est métallique, il est soudé directement au cadre métallique 14, par exemple par son premier maillon.

- 1 -

Revendications.

1. Boite de montre-bracelet munie d'un bracelet intégré, caractérisée par le fait que le bracelet est fixé sur un cadre métallique monté dans un logement annulaire de la boîte, dans lequel il est retenu par une partie de la boîte.
5
 2. Boite de montre-bracelet selon la revendication 1 munie d'un bracelet en cuir en deux pièces, caractérisé par le fait que le bracelet est fixé sur et autour de deux languettes métalliques flexibles solidaires dudit cadre métallique.
10
 3. Boite de montre bracelet selon la revendication 1 ou 2, constituée d'une carure-lunette et d'un fond, caractérisée par le fait que ledit logement annulaire est ménagé dans la carure-lunette et qu'il est fermé par le fond de part et d'autre du bracelet, de telle sorte que ledit cadre est complètement caché dans la carure.
15
- 20
4. Boite de montre-bracelet selon la revendication 1 ou 2, caractérisée par le fait que ledit cadre présente au moins une encoche en U pour le passage d'au moins une tige d'un organe de commande.

0099150

- 1/II -

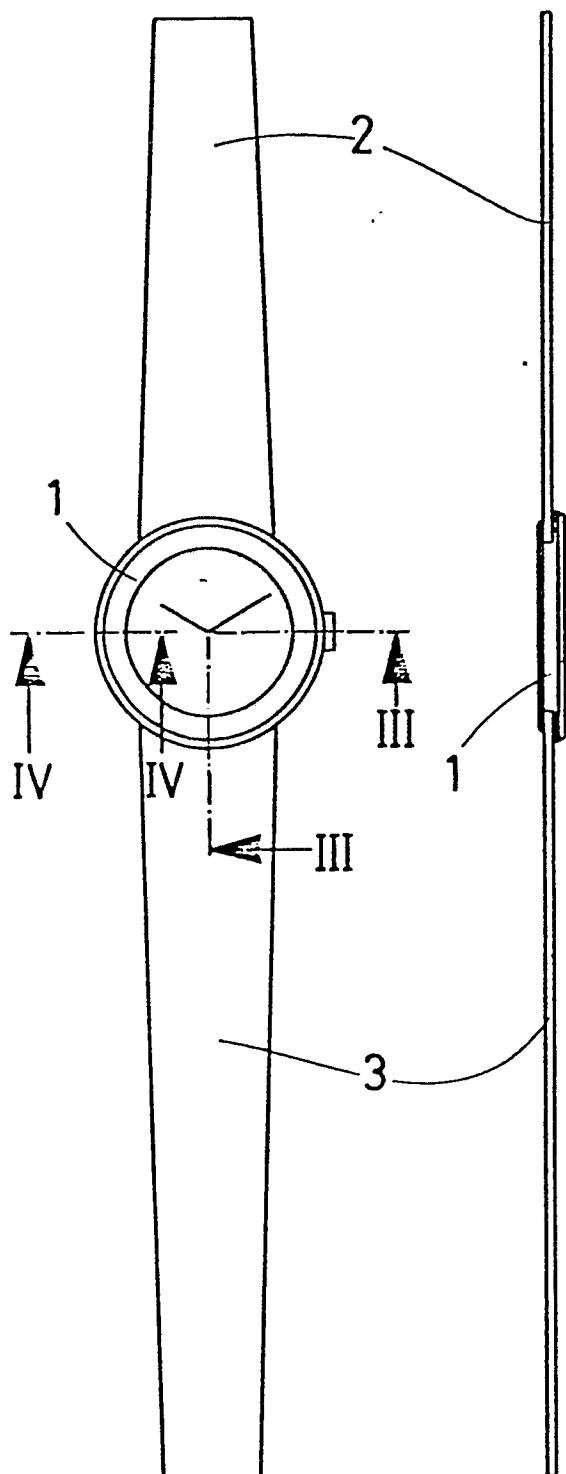


Fig. 1

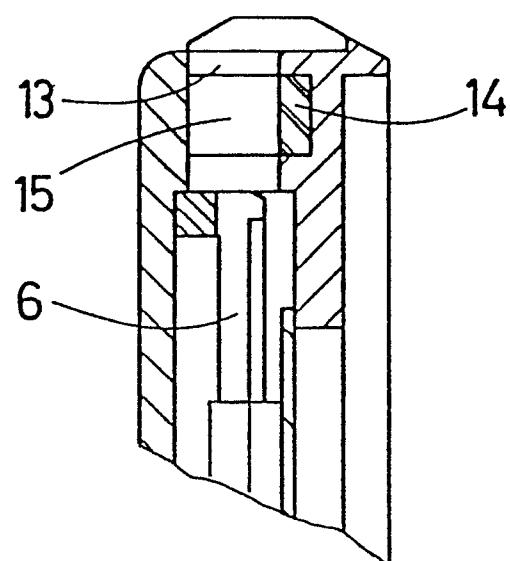


Fig. 2

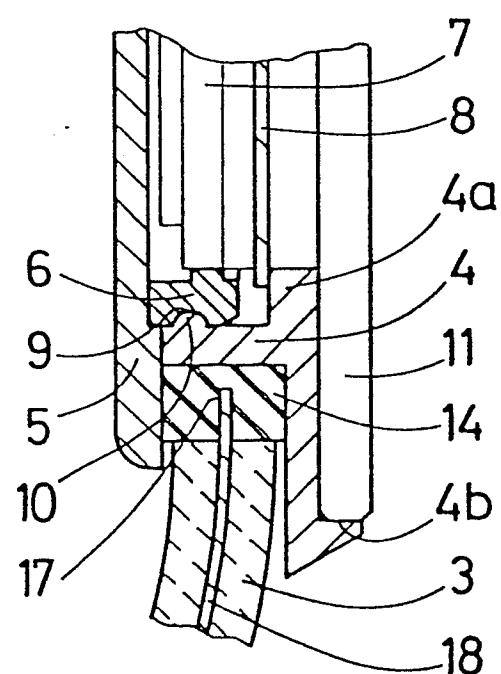


Fig. 3

Fig. 4

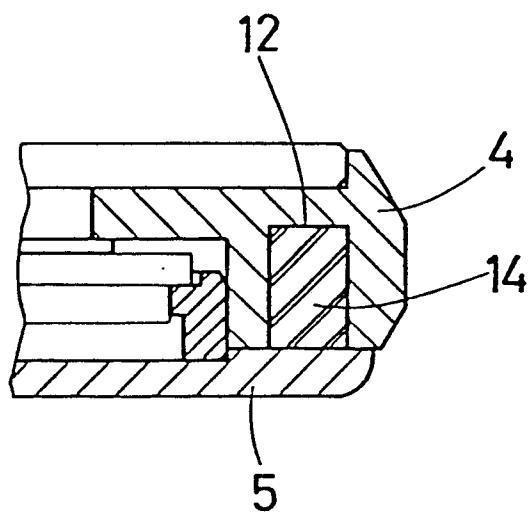
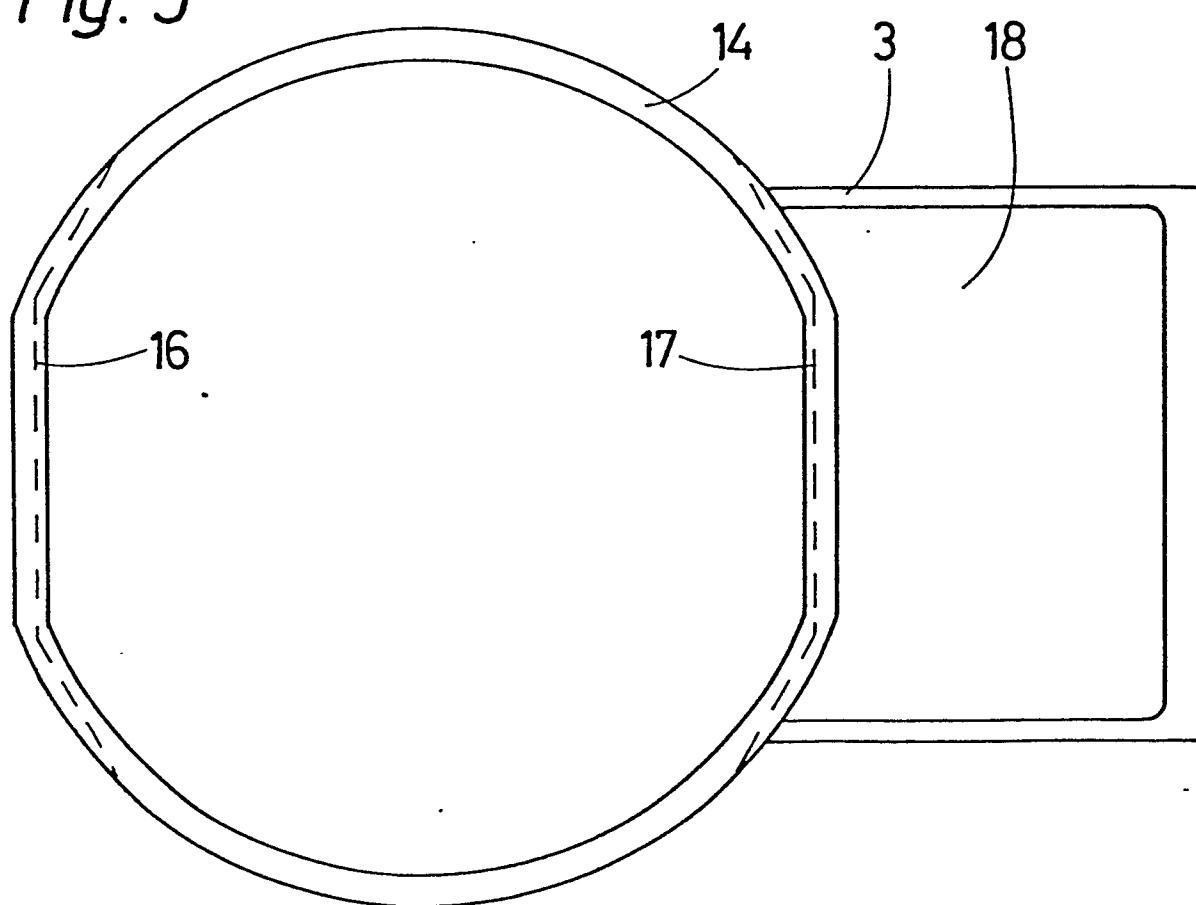


Fig. 5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0099150

Numéro de la demande

EP 83 20 0954

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	CH-B- 536 083 (MULTEC) * En entier *	1	G 04 B 37/16
A	---		
A	US-A-2 559 238 (WALLIN) * Colonne 4, ligne 39 - colonne 5, ligne 19; figures 4-5 *	1-3	
A	---		
A	FR-A-1 598 983 (PIQUEREZ) * Page 1, ligne 26 - page 2, ligne 2 *	1, 4	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			G 04 B A 44 C
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE	Date d'achèvement de la recherche 28-09-1983	Examinateur PINEAU A.C.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul			
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie			
A : arrière-plan technologique			
O : divulgation non-écrite			
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	